

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue à huis clos tel qu'autorisé temporairement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le mercredi 16 décembre 2020 à 19 heures au 111A, 107^e Rue à Beauceville.

Étaient présents : M. François Veilleux, maire de Beauceville;
 Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
 Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
 Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;
 Mmes : Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
 Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet et maire de Saint-Victor.

Étaient aussi présents : Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6924-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de l'assemblée
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du conseil de la MRC Robert-Cliche 3.1 Séance régulière du 25 novembre 2020
4.	Administration et finances 4.1 Liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés 4.2 Liste des comptes à payer 4.3 Adoption Règl. 219-20 – Quotes-Parts 2021 4.4 Appel de projet FRR 4.4.1 FRR – Projet Beauceville 4.4.2 FRR - Aventuria 4.5 Formation – Pompiers volontaires 4.6 Renouvellement Entente - Pompes R. Fontaine
5.	Ressources humaines 5.1 Embauche agent de développement rural 5.2 Embauche d'un technicien en évaluation
6.	Aménagement du territoire 6.1 Conf. Règl. 383-2020 – Saint-Odilon
11.	Correspondances
12.	Affaires nouvelles
13.	Période de questions
14.	Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE DU 25 NOVEMBRE 2020

6925-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 25 novembre 2020 soit adopté, tel que présenté.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Acceptation des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du



Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 26 novembre au 16 décembre 2020 et totalisant un montant de 101 379.60 \$;

- Étant les chèques numéros : C2000060 à C200061
 - Paiement internet : L20092 à L200097
- Totalisant un montant de 47 796.33 \$**

Sommaire de paie

- 26 novembre 2020 – 21 315.76 \$
- 03 décembre 2020 – 16 199.19 \$
- 10 décembre 2020 – 16 068.32 \$

Totalisant un montant de 53 583.27 \$

6926-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période allant du 26 novembre au 16 décembre 2020, et que la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant un montant de 101 379.60 \$, fasse partie intégrante de la présente résolution.

4.2 Autorisation des comptes à payer

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 124 295.10 \$ en date du 16 décembre 2020;

6927-20 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche approuve la liste déposée et autorise le paiement auprès des fournisseurs au montant de 124 295.10 \$

4.3 Adoption Règl. 219-20 – Quotes-Parts 2021

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 25 novembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

6928-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 219-20 relatif aux quotes-parts 2021 pour la MRC Robert-Cliche (comme ici au long reproduit).

4.4 Appel de projets FRR

4.4.1 FRR – Projet Beauceville

ATTENDU QUE la MRC dispose de fonds résiduels (280K\$) du FARR maintenant devenus le FRR volet 1;

ATTENDU QUE le conseil des maires a autorisé un appel de projets se terminant le 10 décembre 2020;

ATTENDU QUE la ville de Beauceville, via un OSBL à être créé, présente une demande pour la création et le redéveloppement d'un secteur de la ville durement touché par les inondations et qui se doit d'être requalifié;

ATTENDU QUE le projet s'articule autour de la problématique crues récurrentes de la rivière avec comme pièce centrale un centre d'interprétation immersive des inondations;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière au FRR est de 150 000\$

6929-20 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'appuyer le projet pour une somme de 140 325 \$.



4.4.2 FRR – Aventuria

ATTENDU QUE la MRC dispose de fonds résiduels (280K\$) du FARR maintenant devenus le FRR volet 1;

ATTENDU QUE le conseil des maires a autorisé un premier appel de projets se terminant le 10 décembre 2020;

ATTENDU QUE le Village vacances Aventuria présente une demande pour l'ajout de 10 unités d'hébergement de type "insolités" en complément de l'existant. À cela s'ajoutait une tyrolienne, un bloc sanitaire et quelques sentiers;

ATTENDU QU'actuellement, il n'y a rien dans Chaudière-Appalaches de comparable;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière au FRR est de 150 000\$;

6930-20

SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité d'appuyer le projet pour une somme de 140 325 \$.

4.5 Formation – Pompiers volontaires

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2020;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE les municipalités désirent bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE les municipalités prévoient la formation de 6 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme.

6931-20

SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique selon le rapport fourni.

4.6 Renouvellement Entente – Pompes R. Fontaine

ATTENDU QUE l'entente avec Les pompes R. Fontaine arrive à échéance;



ATTENDU QUE la MRC avait signé une entente de trois ans avec Les Pompes R. Fontaine pour l'entretien des aérateurs, ce qui comprend le remisage, l'installation, le nettoyage de l'équipement, la vérification de l'état du moteur (résistance), l'inspection complète de l'équipement, enlever le calcaire (moteur, impulseur, tuyau), le remplacement du joint mécanique inférieur, le changement d'huile (moteur et base), la vérification de l'état des bearings et la réinstallation des aérateurs, le tout pour un prix total de 23 109.98 \$ taxes comprises;

ATTENDU QUE le renouvellement sera pour une période trois ans, et ce, sans augmentation;

- 6932-20 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité de renouveler le contrat pour une période de trois ans avec Les Pompes R. Fontaine au montant de 23 109.98 \$ taxes incluses pour l'entretien des aérateurs, remisage, installations au printemps sur le lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC Robert-Cliche.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Embauche agent de développement rural

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'ouverture d'un poste d'agent de développement rural;

- 6933-20 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'embaucher M. Marc-André Cloutier à titre d'agent de développement rural pour un poste à temps plein, classe 3, échelon 6, pour une entrée en fonction le 11 janvier 2021.

5.2 Embauche d'un technicien en évaluation

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'ouverture d'un poste de technicien en évaluation;

- 6934-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'embaucher M. Luc Decelles à titre de technicien en évaluation pour un poste à temps plein, classe 2, échelon 2, pour une entrée en fonction le 11 janvier 2021.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 Conformité règlement 383-2020 – Saint-Odilon

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, lors de sa séance tenue le 7 décembre 2020, a adopté le règlement numéro 383-2020 modifiant le règlement 324-2014 relatif au zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 8 décembre 2020;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

- 6935-20 SUR LA PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 383-2020 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne un certificat de conformité à cet égard.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Demande d'appui – infirmière praticienne spécialisée

- 6936-20 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'appuyer le mémoire de l'association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec (AIPSQ)



présenté à l'Office des professions du Québec le 12 août 2020 relativement au nouveau règlement sur les infirmières praticiennes spécialisées adopté en juin 2020, ainsi que l'ensemble des recommandations qu'il contient.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été transmise aux élus.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

6937-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Jonathan V. Bolduc
Préfet

Jacques Bussièrès
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

